



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2018-08-011

PUBLIÉ LE 13 AOÛT 2018

# Sommaire

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2018-08-08-002 - Décision de fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Thaumiers (1 page)

Page 3

# PREFECTURE DU CHER

18-2018-08-08-002

Décision de fermeture définitive d'un débit de tabac  
ordinaire permanent sur la commune de Thaumiers

## DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE DE THAUMIERS.

La directrice interrégionale des douanes et droits indirects à Dijon

**Vu** l'article 568 du code général des impôts ;

**Vu** l'article 289-39° de l'annexe II du code général des impôts, relatif aux décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n°2010-720 du 28 juin 2010, modifié par le décret 2016-935 du 7 juillet 2016, relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés et notamment, ses articles 8 et 37 ;

**Vu** l'arrêté du 8 juillet 2010, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2016, relatif au contrat liant les débiteurs de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabac manufacturés ;

**Considérant** la situation du réseau des débiteurs de tabac ;

**Considérant** que la Chambre syndicale départementale des buralistes du Cher a été informée ;

### DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> - La fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent immatriculé 1800214S, sis route de Bannegon à Thaumiers (18), à la date du 8 août 2018, en application de l'article 37-4° du décret susvisé.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs du département du Cher. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, dans les deux mois suivant sa date de publication.

Fait à Orléans, le 8 août 2018,

Pour la directrice interrégionale et par délégation  
L'administratrice des douanes et droits indirects,  
Directrice régionale des douanes et droits indirects du  
Centre Val de Loire,

*signée*

Sylvie DENIS.